

LA SOCIÉTÉ ITAL CUCINE CONDAMNÉE

Sur la période de mai 2007 à avril 2011, la **SARL ITAL CUCINE** (2 rue Marc Séguin, 07200 Aubenas), dirigée par **M. David MOREL**, s'est particulièrement distinguée par ses méthodes de vente offensives lors de foires-expos.

Le tribunal correctionnel de Privas, par jugement en date du 23 octobre 2014, a déclaré la **SARL ITAL CUCINE** coupable :

- ⇒ « d'avoir mis en œuvre une pratique commerciale agressive, en l'espèce notamment en donnant au consommateur l'impression qu'il ne pourra quitter les lieux avant qu'un contrat n'ait été conclu, par l'exercice de sollicitations répétées, afin de le faire céder ou d'orienter son choix. »
- ⇒ « d'avoir commis une pratique commerciale trompeuse reposant sur des allégations, indications, ou présentations fausses de nature à induire en erreur portant sur l'origine des produits, le mode de calcul du prix, le caractère promotionnel du prix, les conditions de vente et de paiement. »

La **SARL ITAL CUCINE** a été condamnée à une amende de 25 000 € et à l'affichage de la décision pendant trois mois aux portes de l'établissement.

M. David MOREL est condamné à trois mois de prison avec sursis et à une amende de 10 000 €.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00023
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**